

Île-de-France **À peine majeure
et déjà proxénète** → P. II et III

10 septembre **Comment les Gilets jaunes
de Melun se mobilisent** → P. IV

77

Seine-et-Marne • Lundi 8 septembre 2025 • N° 25206 • 2,20 €

Le Parisien



« **Surface** »
La série où
Laura Smet
se révèle

→ Loisirs • P. 28

CHRISTOPHE BRACHE/QUAD DRAMA/FRANCE TELEVISIONS



Vote de confiance

Chronique d'une chute annoncée

Ce lundi, François Bayrou, qui a choisi de demander l'approbation de l'Assemblée, joue son va-tout, car, faute de majorité, il devrait être renversé.

→ Fait du jour • P. 2 à 5

AFP/JOEL SAGET

Le Parisien



PUBLICITÉ
PUBLICITÉ

L'OBSERVATOIRE SANTÉ
PRO BTP

Face à la dépression chez l'enfant,
l'importance du dialogue

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SASU) 197 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la formale sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 197 € HT - Dissolution des sociétés civiles et commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de patronyme : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193€ HT) - 75/92/93/94 (0,237€ HT) - 91/77/78/95 (0,225€).

Enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025-01/DCSE/BPE/URBA du 25 juillet 2025 est prescrite pendant 31 jours consécutifs du mercredi 1er octobre 2025 à 9 heures au vendredi 31 octobre 2025 à 12 heures en mairie de La Grande paroisse - 27 rue Grande (77130), une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque flottante (n° 077 210 23 000014) sur la commune de La Grande Paroisse présentée par la société NEOEN, dont le siège social se situe 22 rue Bayard - 75008 PARIS, et à la mise en compatibilité du PLU de la commune site par déclaration de projet en vue de la réalisation de ce projet.

Le projet photovoltaïque flottant de la Grande Paroisse se situe sur la partie Ouest du lac de la Noue Notre-Dame sur la commune de la Grande Paroisse en Seine-et-Marne (77). La centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 19,5 MWc s'étend sur 8,3 ha de surface projetée de modules et les postes (1 poste de livraison, 2 locaux de stockage et 5 postes de transformation) sont situés sur la berge au Nord-Ouest du lac.

Monsieur Alain LEGOUHY, ingénieur géomètre topographe, retraité, et Monsieur Fabien FOURNIER, jardinier paysagiste et formateur, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par décision du tribunal administratif de Melun n° E25000052/77 du 17 juin 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique relatifs au permis de construire et à la mise en compatibilité, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis et l'avis des personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public : - à la mairie de La Grande Paroisse aux jours et heures habituels d'ouverture au public : en version papier, en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.

- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications - Enquêtes publiques) à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et signer ses observations et propositions : - sur le registre dématérialisé accessible : à la mairie de La Grande Paroisse à partir d'un poste informatique dédié, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications - Enquêtes publiques) à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse suivante : centrale-photovoltaïque-flottante-grande-paroisse@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête à la mairie de La Grande Paroisse.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, en mairie de La Grande Paroisse, aux dates et heures suivantes : mercredi 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00 - jeudi 9 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 - lundi 20 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 - vendredi 31 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de : - concernant le permis de construire auprès de la société NEOEN - Mme Alice MOREAU, par demande adressée à l'adresse courriel : mail.alice.moreau@neoen.com - concernant la déclaration de projet auprès de la société ATELIER TEL - M. Aurélien MI-CHAUD, par mail adressé à l'adresse courriel : ateliertel@gmail.com

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture, sur le site

Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée et en mairie de La Grande Paroisse.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du préfet de Seine-et-Marne sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de La Grande Paroisse, et par déclaration de projet du maire de la Grande Paroisse sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

IÈRE INSERTION

Par arrêté en date du 27 août 2025, le Maire de Varennes-sur-Seine, Monsieur José RUIZ, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Jean-Luc BOISSONNIER, en qualité de commissaire-enquêteur, et Madame Marie-Françoise HEBRARD, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Varennes-sur-Seine du mardi 23 septembre 2025 au jeudi 23 octobre 2025, pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit le : - Lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h30-12h00 / 13h30-17h30 - Vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet <https://varennes-sur-seine.fr/> et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique mis à disposition ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à « Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête Publique PLU - Mairie, Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine » ou par courrier électronique à : enquetepubliqueplu@varennes-sur-seine.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie de Varennes-sur-Seine : - Le 23/09 de 9h00 à 12h00 - Le 11/10 de 9h00 à 12h00 - Le 16/10 de 9h00 à 12h00 - Le 23/10 de 14h30 à 17h30

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site <https://varennes-sur-seine.fr/>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A la suite, le projet de modification n°2 du PLU sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le public pourra consulter, pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine, pendant les heures d'ouvertures.

Publiez vos annonces judiciaires et légales dans

Le Parisien du lundi au samedi

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart
Enquête publique sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Paris Sud

Par arrêté n° A-2025/0042 du 31/07/2025, le Président de la Communauté d'agglomération (CA) Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (GPSSSES) a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de GPSSSES. L'enquête publique se déroule depuis le 8/09 jusqu'au 8/10/2025.

Par décision du 13/05/2025, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné une commission d'enquête composée de M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, Président, MM. Pierre-Yves NICOL et Richard LE COMPAGNON, membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500 Place des Champs Elysées, 91000 EVRY-COURCOURONNES. Les lieux de l'enquête publique sont fixés ainsi :

- Communauté d'agglomération GPSSSES - 500 Pl. des Champs Elysées, 91000 EVRY-COURCOURONNES
- Communauté d'agglomération GPSSSES - 9, all. de la Citoyenneté, 77127 LIEUSAIN
- Mairie, service urbanisme - Esplanade Ch. de Gaulle, 77380 COMBS-LA-VILLE
- Mairie, service urbanisme - 28 av. de Chantemerle, 91100 CORBEIL-ESSONNES
- Mairie, service urbanisme - Pl. du Gl. de Gaulle, 91130 RIS-ORANGIS
- Mairie, service urbanisme - 8 rue A. Vivaldi, 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRY
- Mairie, service urbanisme - 1 Pl. F. Mitterrand, 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera disponible et consultable à la CA GPSSSES ainsi qu'en mairie des 23 communes de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une version numérique du dossier sera disponible sur les sites : <https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/> et <https://www.scot-ca-gps.fr>

La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes :

| | 8/09 | 11/09 | 16/09 | 22/09 | 27/09 | 3/10 | 7/10 | 8/10 |
|-------------------------------------------|----------|---------|----------|-------------|----------|----------|----------|---------|
| CA GPSSSES à Evry-Courcouronnes, accueil | | 15h/18h | 9h/12h00 | | | 8h30/12h | | 14h/18h |
| CA GPSSSES à Lieusaint, accueil | 9h/12h30 | | | 8h30/12h30 | | 14h/18h | | 14h/18h |
| Combs-la-Ville, service urbanisme | | | | | 9h/12h | | 8h30/12h | |
| Corbeil-Essonnes, service urbanisme | | | | | 9h/12h | | 14h/19h | |
| Ris-Orangis, service urbanisme | | | | 13h30/17h30 | | | 8h30/12h | |
| Saint-Pierre-du-Perray, service urbanisme | | | | | 8h30/12h | | 8h30/12h | |
| Savigny-le-Temple, service urbanisme | | | 14h/17h | | | | | 14h/17h |

ERRATUM : la permanence de la commission d'enquête du 16/09 est bien de 9h à 12h et non de 9h à 12h30 comme énoncé dans le 1er avis paru les 14 et 18/08.

Le public pourra déposer ses observations et propositions sur un registre papier dans chaque lieu d'enquête, sur un registre électronique : <https://www.scot-ca-gps.fr> ou par mail à enquetepublique_scot@grandparissud.fr

Il pourra aussi adresser ses observations et propositions écrites comme suit :

- par courrier à M. le Président de la commission d'enquête publique, CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500, place des Champs-Elysées, BP 62, 91054 EVRY-COURCOURONNES
- par courrier remis à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences
- par courriel à : enquetepublique_scot@grandparissud.fr
- être déposées sur le registre dématérialisé : <https://www.scot-ca-gps.fr> ou par courriel : enquetepublique-scot-gps@registre-dematerialise.fr

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant 1 an : à la Direction de la Prospective - CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 9 all. de la Citoyenneté, 77127 LIEUSAIN, par voie dématérialisée à <https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/> ou sur le registre dématérialisé : <https://www.scot-ca-gps.fr>

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces dans Le Parisien



Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 - legales2@leparisien.fr